



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : Subventions aux associations

5 / Attribution de subventions municipales aux associations et organismes locaux

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents.....	30
Absents représentés	11
Absents excusés	4
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 avril 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. OURABAH BERTOUT, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE (jusqu'au vote du point 21), M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA (jusqu'au vote du point 3), M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA (jusqu'au vote du vœu 2), M. MALHEIRO, Mme PETER, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BOUILLAUD (à partir du vote du vœu 1), FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 2 et jusqu'au vote du point 16), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représentée Mme OUDART (à partir du point du vote du point 22)
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. FAVIER,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. SPIRO,
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 1).
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. BUCH (à partir du vote du point 4)
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 17),

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, conseiller municipal,
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. BAMBAMBA, conseiller municipal,
Mme KAAOUT, conseillère municipale,

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LEFRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du vœu 1).
M. AUBRY, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 40 voix pour et 1 abstention : Mme OUABBAS)

FINANCES

5) Subventions aux associations

Attribution de subventions municipales aux associations et organismes locaux

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Bernard Prieur, Adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 concernant les subventions municipales versées aux associations,

vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

vu les propositions de la Municipalité, dans le cadre du budget primitif 2023,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville, dans le cadre des axes primordiaux du programme municipal,

considérant que plusieurs associations et organismes locaux concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

vu les tableaux de répartition des subventions municipales,

vu l'avis de la commission la ville qui débat du 3 avril 2023,

vu le budget communal,

DELIBERE

Adopté à la majorité

par 38 voix pour et 6 abstentions

Hormis

Société Saint Vincent de Paul - Conférence de l'espérance : par 38 voix pour et 6 abstentions

Collectif 3 R : par 38 voix pour et 6 abstentions

Croix Rouge Française : par 36 voix pour et 8 abstentions

Agréé de Pêche et de Protection du Milieux Aquatiques A.A.P.P.M.A Darse de Bonneuil – ICAV : par 36 voix pour et 8 abstentions

Union Locale des Associations de Combattants – ULAC : par 34 voix pour et 10 abstentions

Républicaine des Anciens Combattants ARAC : par 34 voix pour et 10 abstentions

Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie FNACA : par 34 voix pour et 10 abstentions

Union Locale CGT : par 35 voix pour et 9 abstentions

Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur SMLH : par 35 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions

Ne pas plier : par 37 voix pour et 7 abstentions

Union sportive d'Ivry USI Football : par 36 voix pour et 8 abstentions

Union Sportive d'Ivry USI Omnisports : par 37 voix pour et 7 abstentions

Union Sportive d'Ivry USI Handball : par 37 voix pour et 7 abstentions

La Rascasse - La Pagaille -La Recyclerie-Les Bokhalés : par 37 voix pour et 7 abstentions

ARTICLE 1 : FIXE, pour 2023, conformément aux tableaux ci-dessous, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville, comme suit :

IVRY EMANCIPE

Affaires culturelles :

Association dans leurs diversités	Subventions communales
1er ACTE	8400 €
Ateliers Babiole	445 €
Culturelle du théâtre Aleph	7 615 €
Jazz Ivry	4 600 €
La Loutre CIE	750 €
Le Concert Impromptu	2 800 €
Le Hublot d'Ivry	300 €
Les bergers en scène	130 000 €
Les Amis des Orgues d'Ivry	900 €
Lieux Communs Production LCP	750 €
Ne rougissez Pas	2000 €
<i>Sous total</i>	158 560 €
Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
CREDAC	168 758 €
Théâtre des Quartiers d'Ivry TQI	740 659 €
<i>Sous total</i>	909 417 €
<i>Total affaires culturelles</i>	1 067 977 €

IVRY

s/SEINE

Petite Enfance

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Eveil parents enfants	27 500 €
La Symphonie des Cigales	1 950 €
Les Nounous Formidables d'Ivry	250 €
<i>Total Petite Enfance</i>	29 700 €

Affaires scolaires

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Aradèle Radio Cartable	1 500 €
Eclaireuses Eclaireurs de France EEDF	100 €
Groupe Français d'Education Nouvelle GFEN	3 000 €
<i>Total affaires scolaires</i>	4 600 €

Jeunesse

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Horizon	200 €
Proxité	2 000 €
Institut Assur Formation	2 500 €
<i>Total jeunesse</i>	4 700 €

Affaires sportives

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Desportiva a Vimaranenses	500 €
FSGT Val de Marne	9 500 €
La Team V	1 700 €
Olympique Club d'Ivry OCI	1 200 €
Recherche de l'Idéal RDI	2 000 €
Sport Access	300 €
Fanling Académie de Kungfu	150 €
<i>Sous total</i>	15 350 €
Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
Union Sportive d'Ivry USI Omnisports	350 000 €
Union sportive d'Ivry USI Football	320 000 €
Union Sportive d'Ivry USI Handball	1 128 385 €
<i>Sous total</i>	1 798 385 €
<i>Total Affaires sportives</i>	1 813 735 €

IVRY

s/ SEINE

IVRY DEBAT

Citoyenneté-Education populaire

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Ecole du logiciel Libre E2L	538 €
Collectif Ivryen de vigilance contre le racisme CIVCR	3 800 €
Femmes Solidaires d'Ivry-sur-Seine	2 000 €
Groupe d'Entraide Régional pour Mieux Apprendre Ensemble GERMAE	1 500 €
Lallab	1 000€
L'Ecole des Adultes	1 000 €
Ligue des Droits de l'Homme LDH	400 €
Tadamun	700 €
Action Real	200 €
Citoyen A Part Entière CAPE sur Ivry	4 300 €
Club de Géologie & d'Archéologie d'Ivry CGAI	350 €
Etal Solidaire	1 500 €
Forum Social Ivryen-FSI	1 000 €
Franco Kabyle Boumadene	3 000 €
Les Ami.e.s de la Parenthèse	300 €

Hod Hod	500 €
Le Télescope	1000 €
Les Femmes d'Ivry La paix	500 €
Mélocycles	2 000 €
Ne pas plier	5 000 €
Organisation pour la Connaissance et la Restauration d'Au-dessous-terre OCRA	1 800 €
Société d'entraide des Membres de la Légion d'Honneur SMLH	200 €
Tamil Traditional Network Ivry Sur Seine TTNI	200 €
Union Locale CGT	11 500 €
Agir pour notre futur	500 €
Un après-midi dansant	200 €
Total Citoyenneté-Education populaire	44 988 €

Relations internationales

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Comité de Jumelage	13 000 €
des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique-Section d'Ivry AARASD 94	6 500 €
France Palestine Solidarité Groupe Local d'Ivry sur Seine AFPS	300 €
Soutien aux Petits Agriculteurs Burkina SPAB	300 €
Total relations internationales	20 100 €

Travail de mémoire

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé-Aincourt	300 €
Appui Rwanda	800 €
Des Amis du Musée de la Résistance Nationale AMRN	20 000 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie FNACA	1 000 €
Pour la Fondation de la Mémoire de la déportation	400 €
pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés d'Ivry - AMEJDI	1 200 €
Républicaine des Anciens Combattants ARAC	300 €
Union Locale des Associations de Combattants - ULAC	1 200 €
<i>Total travail de mémoire</i>	25 200 €

Personnel communal

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Comité d'actions sociales et culturelles CASC	324 000 €
<i>Total Personnel communal</i>	324 000 €

Vie des quartiers

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Autour de la Paix	1 000 €
Cui&Cou Petit-Ivry	1 000 €
Le Sentier des Vignes	600 €
Soleil à Parmentier	300 €
Soli-cité	800 €
total Vie des quartiers	3 700 €

IVRY EN TRANSITION

Développement durable- Habitat

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Collectif 3 R	2 500 €
La Fabrique à Petits Pois	300 €
La Rascasse - La Pagaille -La Recyclerie-Les Bokhalés	8 000 €
Vélos d'Ici et d'Ailleurs VIA	1 200 €
Agréé de Pêche et de Protection du Milieux Aquatiques A.A.P.P.M.A Darse de Bonneuil - ICAV	150 €
Protectrice des Abeilles Ivryennes APAI	600 €
Consommation Logement et Cadre de Vie CLCV	960 €
Commune brique	150 €
Sous total	13 860 €

IVRY

Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
Agence Départementale d'Informations sur le Logement ADIL	16 000 €
<i>Sous total</i>	16 000 €
<i>total Habitat-Développement durable</i>	29 860 €

IVRY SOLIDAIRE

Santé

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Comité Ivryen pour la Santé et l'Hôpital Public-CISHP	200 €
<i>Sous total</i>	200 €
Associations et organismes à caractère particulier	Subventions communales
MCATMS / RAVMO - Maison Commune des Addictions des Troubles Mentaux et de la Santé 94 Ouest /Réseau Addictions Val de Marne Ouest	2 000 €
SAMI Ivry Vitry	3 000 €
<i>Sous total</i>	5000 €
<i>Total santé</i>	5 200 €

Action sociale

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Croix Rouge Française	3 000 €
de Défense et de protection de l'Enfance Déficiente ADPED 94	470 €
Ecole des Chiens Guides pour aveugles et Malvoyants de Paris et de la région parisienne ECGAMVP	470 €
Emmaüs Solidarité	48 000 €
Les Auxiliaires des Aveugles	290 €
Les Restaurants du Cœur Val-de-Marne	4 000 €
Mieux Vivre à Charles Foix MVACF	390 €
Secours Populaire Français SPF	4 500 €
société Saint Vincent de Paul - Conférence de l'espérance	400 €
Union Nationale de Familles et Amis des personnes malades et handicapés UNAFAM	290 €
Vigilance Handicap	1 150 €
Total Action sociale	62 960 €

Retraité.es

Association dans leurs diversités	Subventions communales
Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité ARILS	3 500 €
Total Retraité.es	3 500 €

ARTICLE 2 : PRECISE que, pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs seront conclues, conformément aux dispositions règlementaires en vigueur.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE **21 AVR. 2023**